



PADDLE RAID 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour la bonne organisation de cette randonnée, nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce bulletin avant le 16 avril 2016, date des qualifications.
Les inscriptions seront confirmées par la validation des présélections et par ordre de réception accompagnées obligatoirement du montant total de la réservation et des documents exigés.

NOM.....
PRÉNOM..... AGE.....
CLUB.....
NUMÉRO DE LICENCE FFS (*si non disponible au Club Nautique de Fréjus*).....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE DE.....
TÉL...../...../.....

EMAIL ou COURRIEL :@.....

Documents à fournir

Un chèque de 30 € pour les qualifications **et 250,00 €** pour la traversée à l'ordre de : **CLUB NAUTIQUE DE FRÉJUS.**

Photocopie Pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport....)

Photocopie de la licence de surf (compétition ou sport minimum). Possibilité de la licence le jour des qualifications au Club Nautique de Fréjus.

Certificat médical de moins de 2 mois et le règlement signé.

Personne à contacter pour inscription :

Hervé Cosquer au 06.11.81.03.99 ou hervecosquer@wanadoo.fr
Jean-Philippe Girardin au 06.03.30.00.33 ou jeanphi@paddleraid.fr

L'inscription au PADDLE RAID 2016 vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur joint au présent

Signature :

Date :



**CERTIFICAT MÉDICAL
DE NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU
« STAND-UP PADDLE »**

Je soussigné(e), _____

Docteur en Médecine, certifie, avoir examiné

M/MMe _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

Et n'avoir constaté ce jour l'absence aucune contre-indication physique à la pratique du

« Stand-Up Paddle » pour la traversée Fréjus Calvi en relais.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et

remis en mains propres le _____

à _____

Signature et Cachet du Médecin

**Ce certificat médical n'est valable que 2 mois*



RÈGLEMENT DU PADDLE RAID 2016 / FRÉJUS – CALVI

• Article I – ORGANISATION

I.1. PADDLE RAID 2016 est organisé par le CLUB NAUTIQUE DE FRÉJUS affilié à la FF Surf avec un double objectif :

- Caritatif pour promouvoir l'association le Chant des dauphins (*)
- Écologique par la sensibilisation au ramassage de déchets polluants sur notre parcours.

I.2. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

I.3. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et rappelle le principe de randonnée et non de course.

I.4. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, mauvaise météo...), l'épreuve sera annulée.

I.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisatrice conformément à la législation en vigueur.

I.6. Le Comité du raid est composé d'un responsable de l'organisation, d'adjoints au responsable et d'un staff médical.

I.7. Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et films sont protégés.

I.8. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation des images et actions, tournées et sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement.

• Article II – LES CONCURRENTS

II.1. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une responsabilité civile ou de souscrire une assurance personnelle.

II.2. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans.

II.3. Tout concurrent atteste savoir nager.

II.4. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre le raid par le médecin de l'organisation pour raison médicale.

II.5. Tout concurrent remettra à l'organisation, avant le départ, le certificat médical de moins de deux mois (du dossier) et la licence de sport ou de compétition de surf en cours.

II.6. Tout concurrent pourra participer à la traversée qu'en ayant réussi les qualifications techniques et physiques organisés par le comité.

• Article III – PROGRAMME

III.1. Qualifications (du 16 au 17 avril 2016) ou (du 7 au 8 mai 2016)

- Samedi

- Départ en paddle du club nautique jusqu'au Lion de mer.
- Parcours nocturne chronométré.
- Résultats de la première sélection des sportifs, suivis d'un barbecue organisé par le club nautique.

- Dimanche

- Départ du club nautique pour un parcours de 10 km chronométré.
- Résultats de la sélection finale des participants du PADDLE RAID 2016.

III.2. Traversée

Pour cette nouvelle édition, nous proposons en fonction de la météo, 5 dates possibles. Les départs se feront à 4 heures du matin, le mercredi 18 mai, le jeudi 19, le vendredi 20, le samedi 21, ou le dimanche 21 mai 2016. Pour cette traversée, il n'y aura aucun report possible en septembre.



- 1^{er} jour

14 h - Accueil et contrôle du matériel des concurrents à Port-Fréjus.
18 h - Briefing de départ suivi d'une collation.

- 2^é Jour.

4 h - Départ du Paddle Raid, direction Calvi.

- 3^é Jour.

Arriver Calvi. (Avec une moyenne de 6 km/h)

- 4^é jour.

Barbecue au Club Nautique de Calvi et remise des diplômes.
Retour Port Fréjus.

- 5^é jour.

Arrivée Port Fréjus.

• Article IV – SÉCURITÉ

IV.1. Demande d'aide

– Demander à son bateau accompagnateur, utiliser la VHF, ou se servir du sifflet.

IV.2. Météo

– Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours ou l'annulation du raid.

IV.3. Parcours

– La progression se fait sur les directives du bateau comité et le rider reste au plus près de son bateau accompagnateur et ne doit nullement se détacher du groupe.

IV.4. Règle

– Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

– La solidarité est obligatoire. Les règles de solidarité en mer s'appliquent.

IV.5. Moyens de progression

– Toute aide extérieure à la progression est interdite (sauf : ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

– Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple

– En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée.

IV.6. Le bateau accompagnateur

– Tout propriétaire de voilier accompagnateur remettra à l'organisation, avant le départ, le certificat d'assurance de leur voilier.

• Article V – ÉQUIPEMENT

V.1. Matériel obligatoire des concurrents

– Gilet 50 Newton

– Sac à dos d'hydratation ou de type Camelbag.

– 1 Pagaie maximum

– Leach en place

– Sifflet

– Flash-Light et lampe frontale étanche

– 1 planche maximum

– Vêtement néoprène qui peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison Long-John + lycra, ou veste néoprène de 3 à 5 mm).

V.2. Matériel fourni par l'organisation

– Une VHF étanche par rider sur l'eau,

V.3. Équipement de sécurité

– Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies aux paragraphes V.1 et V.2

V.4. Équipements interdits

– Médicament non autorisé par le médecin de l'organisation.



• Article VI – PARRAINAGE

VI.1. Emplacements réservés à l'organisation

– L'organisation fournit à chaque concurrent un tee-shirt et autres accessoires aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents devront le porter selon le programme.

• Article VII – INSCRIPTIONS

VII.1. Montants des inscriptions

– Inscription pour 1 personne en paddle :

30 euros par chèque à l'ordre du CLUB NAUTIQUE DE FRÉJUS pour les qualifications.

250 euros par chèque à l'ordre du CLUB NAUTIQUE DE FRÉJUS pour la traversée

– Le montant de l'inscription comprend l'organisation générale des épreuves, l'organisation sur le terrain, le repas du soir des qualifications, les repas pendant la traversée, un repas sur Calvi, la mise en place de moyens de sécurité, la médiatisation de l'épreuve et de ses partenaires et sponsors, les tenues publicitaires et autres produits pour les concurrents et le retour sur Fréjus en voilier. Couchage à bord des bateaux accompagnateurs.

VII.2. Les voiliers accompagnateurs

– Les places au port de Calvi seront prises en charge par le comité, ainsi que le carburant lié aux traversées.

VII.3. Annulation

– En cas d'annulation par le concurrent inscrit, l'organisation retient 50 % jusqu'au 10 mai 2016. Aucun remboursement n'est effectué pour annulation dans le mois précédant l'épreuve à partir du 17 avril 2016. En cas d'annulation par l'organisation, le chèque de 250€ sera restitué.

VII.4. Qualification

– Le Paddle Raid 2016 est une épreuve dite sur qualification. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tous concurrents n'ayant pas validés les qualifications, dans ce cas le chèque de 250€ sera restitué.

VII.5. Nombre de concurrents

– L'inscription des concurrents auprès de l'organisation se fait individuellement, ou en équipe de 4 concurrents maxi. Pour le Paddle Raid 2016, le nombre d'équipe est fixé à 5 équipes de 4 personnes en relais.

VII.6. Règlement

– Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

VII.7. Fin des inscriptions

– Les inscriptions peuvent être déclarées closes sans préavis

Nom :

Prénom :

Le signataire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation fera précéder sa signature de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

Date :

Signature :

(*) : Objet de l'association Le Chant des Dauphins : Offrir un moment d'évasion aux personnes autistes, handicapées ou souffrant de troubles relationnels par l'organisation de sorties en voilier à la rencontre des dauphins et mammifères marins. Ses sorties sont gratuites.